



REPORTING FINANCIER #30



REPORTING FINANCIER #30

28 février 2023

**BANQUE DE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**



par Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes



REPORTING FINANCIER #30

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
I. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	4
1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?.....	4
1.2. Nos engagements	4
1.3. Utilisation de votre épargne	5
1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?.....	5
1.5. Quand est publié ce reporting financier ?.....	5
2. VOTRE EPARGNE	6
2.1. Evolution de la collecte d'épargne	6
2.2. Production du mois et ventilation par produit d'épargne.....	6
3. LES CREDITS.....	7
3.1. Evolution des crédits octroyés édités et en cours d'édition.....	7
3.2. Répartition des crédits accordés et édités par typologie de projet.....	8
4. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS.....	9
4.1. Vision synthétique.....	9
4.2. Ratio Brut.....	9
4.3. Ratio Net.....	9
5. ANNEXE : TYPOLOGIE DES PROJETS FINANCES.....	10



REPORTING FINANCIER #30



Chères Epargnantes, chers Epargnants,

Je voudrais partager avec vous cette enquête effectuée par l'Ademe sur la perception du réchauffement climatique par les françaises et les français. A la question : « Là où vous habitez, avez-vous déjà subi les conséquences du réchauffement climatique ? », la réponse « oui » a été pour la première fois majoritaire en 2022, alors qu'elle n'était encore que de 28% en 2016.

Incontestablement, nous vivons (comme prévu) une accélération des conséquences du réchauffement, mais aussi (enfin) celle de la prise de conscience de ses impacts sur notre quotidien. « Il était temps » pourrions-nous dire en paraphrasant l'accroche que nous avons utilisée lors du lancement de la Banque de la Transition Energétique par BPAURA.

Reste maintenant à agir, ce que nous nous efforçons de faire à la BTE, grâce à vous, par le financement de projets de transition énergétique sur notre cher territoire d'Auvergne Rhône Alpes ; vous trouverez ci-après le reporting financier à fin février, qui peut en témoigner.

Je vous souhaite un beau printemps,

- Pierre-Henri GRENIER -

Directeur Exécutif de la Banque de la Transition Energétique par BPAURA

PS : N'hésitez surtout pas à me contacter via notre [formulaire en ligne](#) pour me faire part de vos remarques et suggestions ou pour me questionner sur les éléments de ce rapport.



REPORTING FINANCIER #30

I. LA BANQUE DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

I.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par la Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France courant 2022. A travers ce label de « Banque de la Transition Énergétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

I.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Énergétique sont :

- **Traçabilité** : nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, [rendez-vous sur la FAQ](#).
- **Circuit court du financement** : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- **Territorialité** : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : [rendez-vous sur la FAQ](#).
- **Démarche partenariale** : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique ...) de qualité à nos clients intéressés.



REPORTING FINANCIER #30

I.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du remplacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

I.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Energétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque, l'épargne collectée est donc destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre [site internet](#).

I.5. Quand est publié ce reporting financier ?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est publié **30** jours après la clôture comptable du mois concerné. Pour l'heure, ce reporting n'intègre encore que les données de BP Aura et de sa filiale Banque de Savoie. Les données relatives aux quatre autres Banques Populaires adhérentes seront publiées à compter du 30 mars 2023



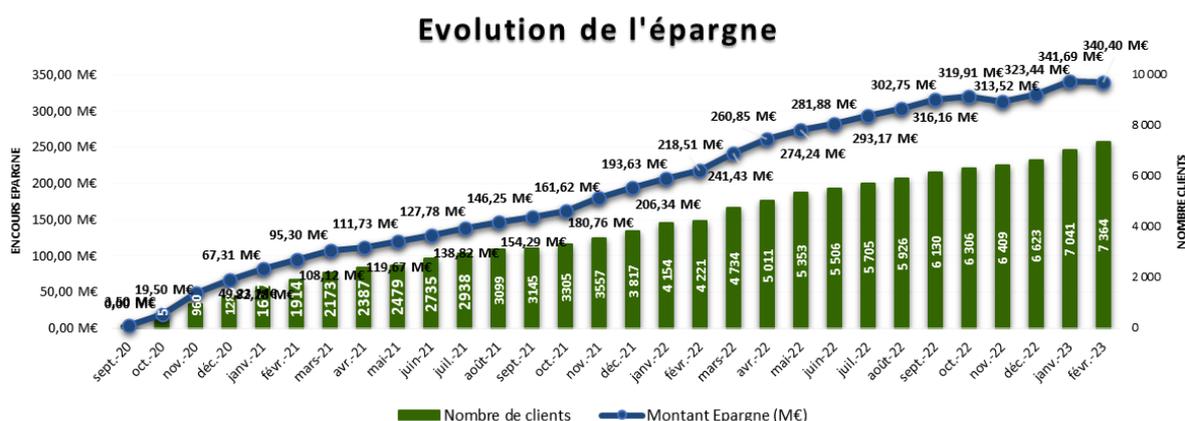
REPORTING FINANCIER #30

2. VOTRE EPARGNE

2.1. Evolution de la collecte d'épargne

A fin février 2023, vous avez placé **340 401 107 €** sur les produits d'épargne transition énergétique du Groupe Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes (BPAURA et sa filiale Banque de Savoie).

La collecte s'inscrit en légère baisse par rapport au mois de janvier mais avec toujours une belle progression du nombre d'épargnants. Fin février 2023, vous êtes **7 364** à avoir souscrit un produit d'épargne « transition énergétique ».



2.2. Production du mois et ventilation par produit d'épargne

La collecte du mois a de nouveau été principalement réalisée sur les livrets d'épargne classiques par des clients particuliers, notamment par nos clients sociétaires.

	Cumul Epargne M-1	Collecte du mois	Retraits	Cumul Epargne M
Livret Transition Energétique	107 098 608 €	7 119 545 €	-11 774 824 €	102 443 329 €
Livret Transition Energétique Sociétaire	170 216 624 €	15 328 903 €	-10 899 930 €	174 645 597 €
Livret Transition Energétique Association	8 034 252 €	848 767 €	-1 605 000 €	7 278 019 €
Livret Développement Durable et Solidaire ¹	583 806 €	46 165 €	-13 902 €	616 069 €
Compte à Terme Transition Energétique	55 754 093 €	814 000 €	-1 150 000 €	55 418 093 €
TOTAL	341 687 384 €	24 157 380 €	-25 443 657 €	340 401 107 €

¹ Nous proposons à nos clients la possibilité d'affecter la part non centralisée du LDDS à la Caisse des Dépôts et Consignations vers la transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes.



REPORTING FINANCIER #30

3. LES CREDITS

3.1. Evolution des crédits octroyés édités et en cours d'édition

L'encours de crédit évolue à la hausse avec un montant de **331 729 314 €** au 28 février 2023, pour un nombre total de **4 558** projets financés.

Evolution des crédits



Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits accordés par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et sa filiale Banque de Savoie et répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Uniquement aux crédits réalisés depuis l'adhésion à la BTE, donc depuis le 15 septembre 2020 pour la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et depuis le 30 novembre 2021 pour la Banque de Savoie,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, éventuellement non encore édités ou débloqués,
- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.



REPORTING FINANCIER #30

3.2. Répartition des crédits accordés et édités par typologie de projet

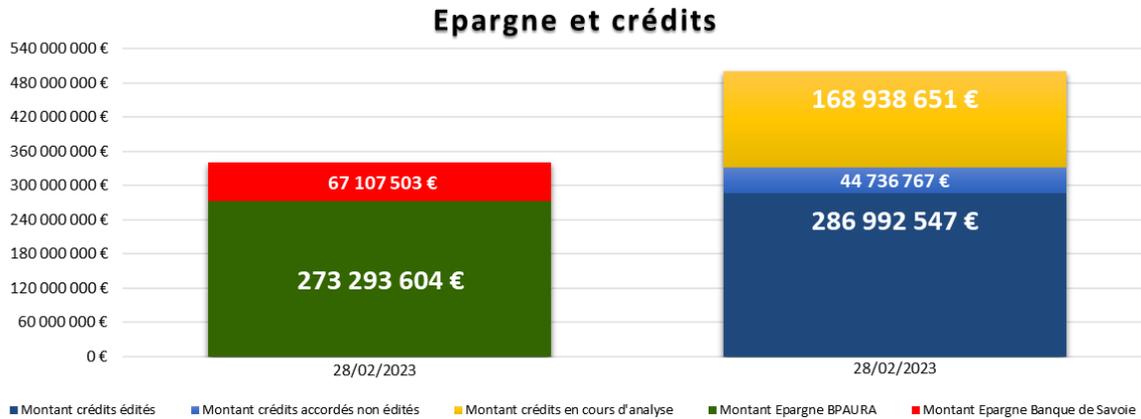
Les crédits réalisés restent diversifiés : 50% correspondent au financement de programmes d'énergies renouvelables, 20% pour l'efficacité énergétique, 13% sur l'éco mobilité et 17% sur d'autres sujets de transition énergétique (innovation, recyclage...). Retrouvez les [principaux programmes financés](#) sur notre site internet.

	Cumul Crédits M-1	Crédits accordés non édités et édités sur le mois	Remboursement du mois	Cumul Crédits M
Energies renouvelables	163 099 202 €	4 753 581 €	-467 215 €	167 385 568 €
Efficacité énergétique	63 494 616 €	3 964 017 €	-564 124 €	66 894 508 €
Eco mobilité	38 508 040 €	3 347 374 €	-384 878 €	41 470 536 €
Innovation	22 359 464 €	0 €	-813 049 €	21 546 415 €
Investissement	20 000 €	0 €	0 €	20 000 €
Autres	36 392 052 €	161 047 €	-2 140 812 €	34 412 287 €
TOTAL	323 873 373 €	12 226 020 €	-4 370 079 €	331 729 314 €

Vous pouvez retrouver en annexe du présent rapport, un détail plus approfondi de la nature des crédits accordés.

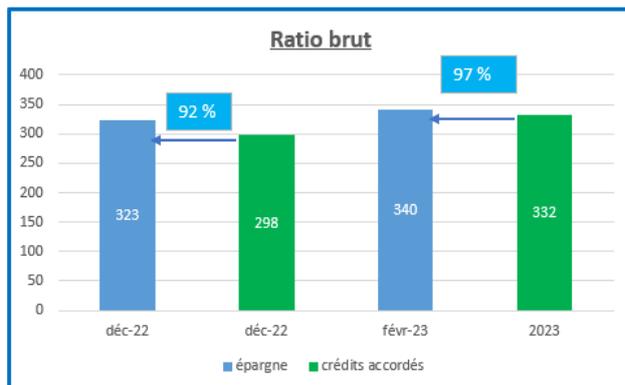
4. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CREDITS

4.1. Vision synthétique



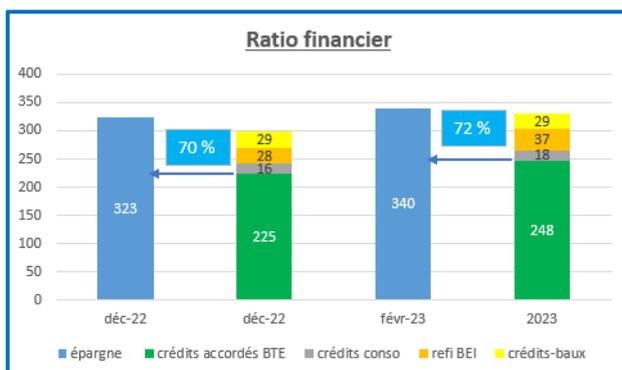
La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

4.2. Ratio Brut



Le ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région. Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution du Groupe BP Aura au financement de la transition énergétique en Auvergne Rhône Alpes. Il s'établit à 97% à fin février 2023.

4.3. Ratio Financier

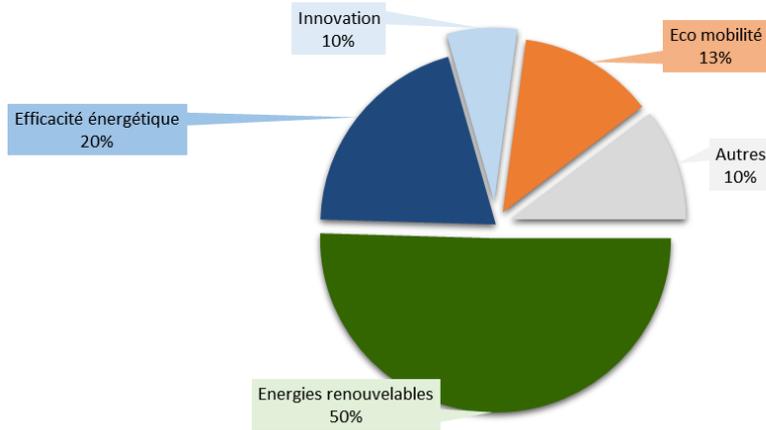


Le ratio financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI, le crédit-bail ou le crédit consommation. Il s'établit à 72% à fin février 2023.

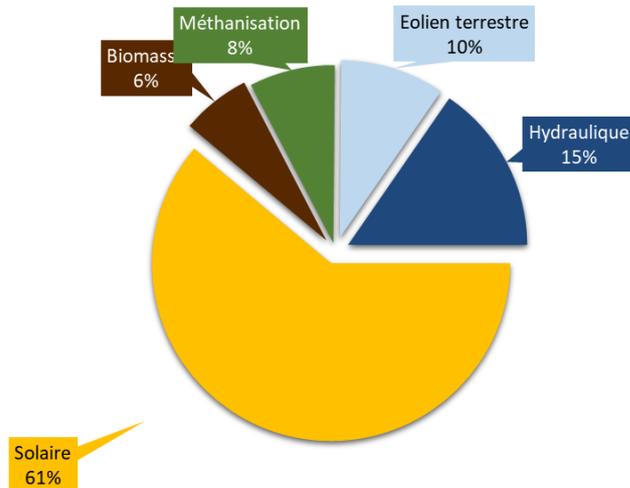
(Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux questions – FAQ – ou bien dans le rapport d'activité BTE de décembre 2022)

5. ANNEXE : TYPOLOGIE DES PROJETS FINANCES

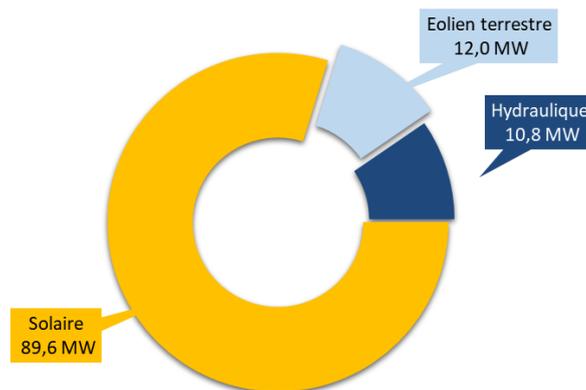
Répartition des crédits par typologie



Montant crédits EnR accordés



Puissance installée par type d'énergie





REPORTING FINANCIER #29



<https://banquetransitionenergetique.fr>

